

REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX
N° 2023 - 0523

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
Allée Hélène Boucher (face Chapelle Saint Vincent)

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

VILLE DE SEVRAN
(Seine Saint Denis)

Le Maire de la Ville de Sevrans,

Vu les Articles L 2521-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu le Code de la Route et les Décrets subséquents,
Vu le Code Pénal,

Considérant les travaux d'aménagement d'un parking et de trottoir par
l'entreprise LA MODERNE pour le compte de la ville de Sevrans rue Hélène
Boucher (face à la chapelle Saint Vincent),

Attendu qu'il convient de prendre toutes mesures propres à éviter les
accidents ainsi que toutes les précautions à cet égard,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Les articles suivants sont applicables du 13 février au 10 mars 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux sur 30 ml.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera considéré comme
stationnement très gênant et constituera une infraction prévue par l'article R417-11 du Code
de la Route. Tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais du propriétaire.

ARTICLE 4 : La circulation sera réduite à 30 Km / h pendant toute la phase des travaux.

ARTICLE 5 : Si pour les besoins des travaux le trottoir au droit des travaux doit être fermé,
une déviation piétonne sera mise en place par l'entreprise vers le trottoir opposé par les
passages piétons existants ou temporaires.

ARTICLE 6 : L'accès aux véhicules de secours ou d'urgence devra être maintenu et possible
à tout moment du jour ou de la nuit.

ARTICLE 7 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par LA
MODERNE – 14 route des Petits Ponts – 93290 TREMBLAY EN FRANCE.

ARTICLE 8 : Durant la période des travaux le Domaine Public devra être parfaitement
nettoyé et dégagé de tout obstacle pouvant entraver la circulation des usagers, l'écoulement
des eaux dans les caniveaux et ce, chaque jour lorsque l'entreprise quittera les lieux de
travail.

ARTICLE 9 : Les dispositions seront prises par l'entreprise travaillant afin d'assurer un accès
piétons permanent aux riverains notamment par la mise en place de barrière jointif,
passerelle ou tout système sécurisé permettant le passage de piétons ou poussettes.

REGISTRE DES ARRÊTES MUNICIPAUX
N° 2023 - 0523

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
Allée Hélène Boucher (face Chapelle Saint Vincent)

ARTICLE 10 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception, équivaut à une décision implicite de rejet (art.L 411-7 CRPA), cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télé-recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera affiché 48 heures avant tout début d'intervention, dans les rues concernées, par l'entreprise réalisant les travaux.

ARTICLE 12 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur Général de la Ville de Sevrans, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 13 : Ampliation du présent arrêté en sera adressée à :

- * Commissariat de la Police Nationale de Sevrans
- * Police Municipale de Sevrans
- * PARIS TERRE D'ENVOL BP 85 93420 VILLEPINTE.
- * TRA 241 Chemin du Loup 93420 VILLEPINTE.
- * RATP 132 Avenue de Rome 93 320 Pavillons sous Bois
- * KEOLIS CIF 46 rue Marcel Paul Zi Charles de Gaulle 93297 TREMBLAY EN FRANCE
- * Brigade des sapeurs pompiers 156 Route de Mitry 93600 AULNAY SOUS BOIS
- * LA MODERNE 14 route des Petits Ponts 93290 TREMBLAY EN FRANCE

Fait à Sevrans, le 31 janvier 2023

Le Maire



Blanchet
Stéphane BLANCHET